



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Plan santé

Question au Gouvernement n° 1355

Texte de la question

PLAN SANTÉ

M. le président. La parole est à Mme Nadia Essayan, pour le groupe du Mouvement démocrate et apparentés.

Mme Nadia Essayan. Madame la ministre des solidarités et de la santé, lorsque nous regardons la carte des déserts médicaux aujourd'hui, nous constatons malheureusement qu'elle n'a pas évolué depuis des décennies. Le problème de la désertification médicale, couplé au vieillissement de la population, s'aggrave, et la situation met en évidence la nécessité d'y remédier rapidement et de façon spécifique en fonction des territoires.

Nous sommes fiers de notre système de soins, que beaucoup de nos partenaires européens nous envient. Cependant, des difficultés majeures demeurent, surtout dans le département du Cher, dont 257 communes sur 290 sont classées en zone d'intervention prioritaire.

Le plan « ma santé 2022 » vise à pallier nos carences sanitaires, notamment notre modèle d'organisation, qui ne correspond plus aux besoins ni des patients ni des professionnels de santé. Afin de replacer le patient au cœur du système, il ne s'agit pas uniquement de dépenser plus, il est indispensable de dépenser mieux, en fléchissant les investissements.

Dans cette optique, nous comprenons que va être instaurée une cartographie des territoires qui correspondra pour les établissements de santé aux trois niveaux établis par le plan. Il s'agit là d'une bonne initiative qui permettra de disposer d'une vision globale des besoins locaux, mais aussi des réponses à apporter, notamment dans les territoires les plus en difficulté, comme la région Centre.

Vous connaissez le problème de l'hôpital de Vierzon et d'autres hôpitaux de la région, dont la situation inquiète les citoyens. Vous connaissez également mon implication dans ce domaine et mon souci de dialogue avec les différents acteurs concernés.

De nombreux autres élus s'impliquent eux aussi. Il est indispensable de nous laisser toute notre place afin de nous permettre de travailler en collaboration avec l'agence régionale de santé – ARS – en amont, parce que nous connaissons les réalités du terrain.

Madame la ministre, à quelle méthodologie allez-vous recourir pour que cette cartographie soit le résultat d'une concertation entre l'ensemble des parties prenantes territoriales ? Comment les ARS et les élus pourront-ils être mieux associés à cette ambition, pour qu'elle réussisse ? Mais, surtout, quelle flexibilité envisagez-vous dans la déclinaison territoriale du plan santé ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe MODEM.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre des solidarités et de la santé.

Mme Agnès Buzyn, *ministre des solidarités et de la santé*. Madame la députée, en effet, je connais votre implication dans ce dossier et je sais ce que vous faites pour votre territoire. Vous le savez, « ma santé 2022 » vise à améliorer l'accès à des soins de proximité partout en France. La philosophie de cette réforme, c'est que tout doit s'organiser à l'échelle des territoires et venir des acteurs du territoire.

Pour cela, nous avons conçu une organisation qui inclut les élus. Dès que nous avons pris des mesures d'urgence, l'été dernier, nous avons créé un comité de suivi du plan d'accès aux soins où sont représentées l'Association des maires de France, celle des départements de France, l'Association nationale des élus de la montagne et toutes les associations concernées.

Nous avons souhaité également que des délégués surveillent la mise en œuvre de ce plan et nous fassent remonter des propositions venant des territoires. Il s'agit d'un député, Thomas Mesnier, d'une sénatrice, Élisabeth Doineau, et d'une médecin généraliste, Sophie Augros, qui nous feront un rapport tous les six mois.

Pour le plan « ma santé 2022 », j'ai demandé aux ARS de travailler étroitement avec les élus. D'ores et déjà, 400 réunions se sont tenues dans les délégations territoriales des ARS avec les élus des territoires ; 1 700 d'entre eux ont d'ores et déjà été rencontrés entre mai et septembre. Il est indispensable que tous les acteurs du territoire travaillent ensemble, identifient les territoires concernés, trouvent les bonnes organisations et les innovations nécessaires pour tenir compte des enjeux de santé et répondre, évidemment, aux besoins de santé de la population.

Soyez assurée, madame la députée, que je ne conçois pas un plan venu d'en haut. Le plan fera la part nécessaire, donc la part belle, à tous les élus concernés aujourd'hui par les problèmes de désertification médicale. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes LaREM et MODEM.*)

M. Jean Lassalle. Bravo !

Données clés

Auteur : [Mme Nadia Essayan](#)

Circonscription : Cher (2^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1355

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 novembre 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [7 novembre 2018](#)